

Valcanville



**Bulletin d'informations municipales
N° 2 - Juillet 2010**

Recensement de la population

Le recensement INSEE de la population s'est déroulé du 21 janvier au 20 février 2010.

Madame Eveline BOYER, agent recenseur nommé par le maire, a beaucoup apprécié le bon accueil que vous lui avez réservé.

Soyez-en vivement remerciés !

Une première analyse des résultats de ce recensement fait apparaître une augmentation de la population.

En 2005 nous étions 363 habitants.

Le recensement de 2010 constate 379 habitants (en incluant les 7 étudiants répertoriés dans la population comptée à part).

Répartition de la population comparatif 2005-2010

Tranches d'âge	2005	2010
de 0 à 19 ans	83	80
de 20 à 59 ans	172	185
de 60 à 79 ans	85	89
80 ans et plus	23	25
Total	363	379

Autres renseignements

Nombre de logements	
Résidences principales	160
Résidence secondaires	63
Logements vacants	9
Total	232

Actifs travaillant à Valcanville	37
Actifs travaillant à l'extérieur	106
Autres situations	21
Retraités	110
Femmes au foyer	14
Enfants en bas âge	7
Ecoliers	37
Collégiens	17
Lycéens + stagiaires	16
Etudiants + post-bac	14



Institut national de la statistique
et des études économiques

Informations pratiques

Inscription sur la liste électorale

Les nouveaux habitants qui souhaitent s'inscrire sur la liste électorale de la commune peuvent le faire en se présentant à la mairie, munis d'une pièce d'identité, avant le 31 décembre 2010.

Demande d'un passeport

la personne doit se présenter elle-même **à la mairie de QUETTEHOU** pour remplir le formulaire de demande. Elle doit fournir :

1/Son acte de naissance (délivré par la mairie de sa commune de naissance)

2/Deux photographies identiques (de 35 mm sur 45 mm), sur fonds gris uni, tête nue et de face. La taille de la tête doit être comprise entre 32 et 36 mm.

3/Un document attestant du domicile (ex : facture d'électricité...)

4/L'ancien passeport en cas de renouvellement

5/Un timbre fiscal à **88 €** pour les personnes majeures

44 € pour les mineurs de 15 ans et plus

19 € pour les mineurs de moins de 15 ans

IMPORTANT : Les enfants mineurs de moins de 15 ans ne peuvent plus être inscrits sur le passeport de leurs parents; ils doivent avoir leur propre passeport

Demande d'une carte d'identité

La personne doit se présenter elle-même à la mairie pour remplir le formulaire de demande et y apposer son empreinte digitale.

Elle doit fournir :

1/Son acte de naissance (délivré par la mairie de sa commune de naissance)

2/Deux photographies identiques (de 35 mm sur 45 mm), sur fonds gris uni, tête nue et de face. La taille de la tête doit être comprise entre 32 et 36 mm.

3/Un document attestant du domicile (ex : facture d'électricité...)

4/L'ancienne carte plastifiée ou la déclaration de perte (**s'il s'agit d'un renouvellement**)

IMPORTANT : Si l'ancienne carte n'est pas fournie, il sera demandé un timbre fiscal à 25 €.

Pour un enfant majeur : attestation de résidence signée par les parents et carte d'identité de l'un d'entre eux.

Pour un enfant mineur : le formulaire de demande doit également être signé par son père ou sa mère.



Le mot du maire

Chers administrés, chers amis,
Lors du vote du budget primitif de 2010, le conseil municipal a décidé d'une augmentation modérée de 2,8% du taux des impôts locaux, qui étaient restés inchangés depuis 2006, afin de tenir compte, en partie, de l'inflation.

Le début de l'année a vu la réalisation des travaux de voirie conformément au programme arrêté en 2009.

S'agissant des travaux aux bâtiments, nous allons nous limiter cette année à la transformation et à la mise aux normes des locaux de sommeil de la salle polyvalente.

La vente de la propriété de la Blonderie va générer de nouvelles recettes qui seront affectées aux travaux lourds d'investissement à prévoir sur les autres bâtiments : église, salle polyvalente, mairie.

Les chiffres du recensement de 2010 nous donnent des raisons d'espérer ; en effet la population de notre commune est en augmentation. Après 3 recensements successifs en courbe descendante, ce résultat paraît positif.

Voilà retracée à grands traits l'activité municipale développée dans ce bulletin.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

Bien amicalement,

Jacques LECOQ

Responsable de la publication : Jacques LECOQ

Rédaction : Commission de l'information : Jacques LECOQ, Philippe LEBRESNE, Jérôme ONFROY, Marc LEMOINE, Bernadette LAMACHE, Jean-Noël GOUESLAIN

Photos : Philippe LEBRESNE, Félix QUENTIN, Josiane RENOUF

Maquette et mise en page : Philippe LEBRESNE

Impression : Imprimerie CHARON, 02 33 54 43 59

Saint-Vaast-La-Hougue

Bulletin d'information N°2 Juillet 2010 Tirage à 330 exemplaires

Mairie

1 PLACE AYMERY D'AMBOISE
50760 VALCANVILLE

Téléphone : 02 33 54 07 68

Fax : 02 33 22 93 70

Courriel : mairie.valcanville@wanadoo.fr

Ouverture de la mairie au public

Lundi : 14H à 16H

Mercredi : 16H à 18H

Jeudi : 14H à 16H

C.L.I.C.

Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC s'adresse aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes en situation de handicap et à leur entourage. Une équipe de professionnels est à votre écoute pour vous apporter des réponses individualisées.

Contacts : C.L.I.C. Nord Est Cotentin

PLACE DE L'EGLISE

B.P. 20

50550 SAINT VAAST LA HOUGUE

Téléphone : 02 33 43 46 32

Ariane LENICOLAIS Isabelle LEMESLE

Du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30

R.A.M.

Relais d'Assistants Maternelles

Communauté de Communes du Val de Saire

15 RUE DU STADE

50630 QUETTEHOU

Téléphone : 02 33 23 12 36

Courriel : ram@val-de-saire.com

Travaux de voirie

Les travaux réalisés rue *Doncanville*, *Chasse Buhot*, *Fontaine Savarin*, *rue de la Commanderie-route du Vast*, *rue Gallien*, *chasse de la Rocque Cord'homme*, *chemin du Marais*, *rue de Couhière* et *rue de Tronville* ont amélioré notre environnement.

Deux chemins ruraux ont été transformés en voies communales : Chemin de Tronville Nord et chasse Buhot

Des travaux de busages en rives dans les autres secteurs de la commune ont montré leur utilité, notamment lors des pluies diluviennes de février 2010. L'application d'un enduit bi-couche rouge marque bien la séparation entre la chaussée et les bas-côtés devenus cheminements piétons. Il nous faut encore engager 3 opérations de voirie, avant l'automne. Toujours dans le cadre de notre politique de lutte contre les inondations et de sécurisation des piétons, nous allons réaliser une aire de croisement avec busage en rive et cheminement piéton sur un linéaire de 50 mètres environ dans le secteur Nord de la rue Gallien. Il a par ailleurs été décidé de créer un caniveau-grille suffisamment dimensionné récepteur d'eaux de pluie, rue Gallien, dans le virage, à l'intersection avec le chemin de la Rocque Cord'homme. Enfin, rue Doncanville, l'arrêt du car scolaire sera matérialisé par un enduit bi-couche rouge.



Rue de la commanderie



Chasse Buhot



Chasse Buhot

Rue Doncanville

Travaux de voirie



Nouvelle voie communale, rue de Tronville



Fontaine Savarin



Chemin Rocque Cordhomme



Rue Gallien



Compte administratif 2009

Principales dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement arrondies à la centaine d'euros. (N.B : les travaux de voirie 2009 seront payés au budget 2010.)

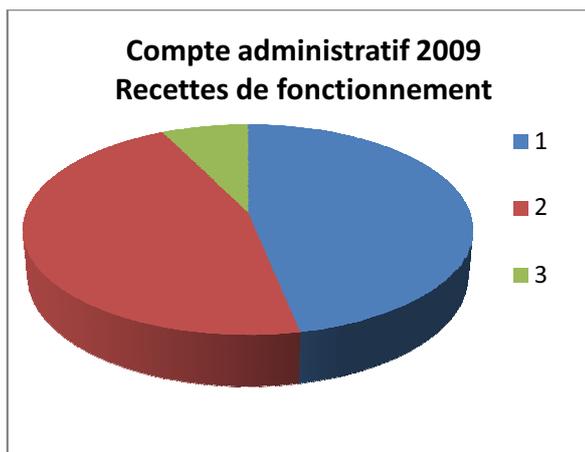
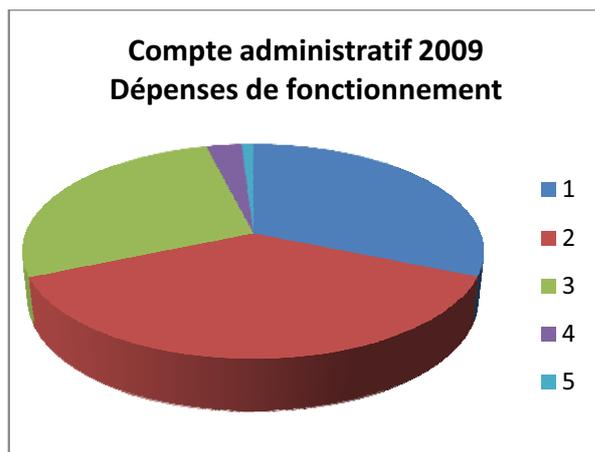
Dépenses de fonctionnement	
Electricité : bâtiments communaux + éclairage public	8 200
Carburant pour le tracteur, la tondeuse et la débroussailleuse	900
Fournitures administratives : papier, encre imprimantes, toner photocopieur...	3 600
Fournitures de voirie : cailloux pour les chasses + enrobé à froid	2 000
Entretien des voies : épandage de cailloux + débroussaillage des chasses	3 400
Entretien du tracteur	1 200
Entretien des autres matériels : photocopieur, extincteurs, tondeuse, débroussailleuse	300
Maintenance des logiciels informatique	800
Assurances des bâtiments communaux et du tracteur	4 300
Documentation administrative + abonnements	1 500
Honoraires : mission d'assistance DDE	2 500
Fêtes et cérémonies : vins d'honneur + départ en retraite + banquet des aînés	5 400
Timbres poste	800
Téléphone – fax - internet	1 300
Salaires des employés communaux + charges sociales	52 000
Indemnités des élus	14 000
Ecole – SIRSEV : participation versée	21 000
Subventions attribuées	2 600
Remboursement des intérêts des emprunts	4 000

Recettes de fonctionnement	
Concessions dans le cimetière	1 200
Redevances d'occupation du domaine public versées par France Télécom et EDF	420
Impôts locaux (4 taxes + droits de mutation)	82 700
Dotations et participations versées par l'Etat	78 200
Participation de l'Etat au versement des indemnités des élus	2 800
Revenus des immeubles : locations de la salle polyvalente et du logement de la Blonderie	11 000

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement du capital des emprunts	22 000	Récupération de la TVA	3 000
Remplacement d'un poteau d'incendie	1 500	Taxe locale d'équipement	4 200
		Nouvel emprunt contracté	60 000

Bilan

Compte administratif 2009	Fonctionnement	Investissement
Recettes	176 549,21 €	88 664,80 €
Dépenses	139 115,85 €	25 421,07 €
Bilan	37 433,36 €	63 243,73 €
Résultat antérieur reporté	89 471,70 €	-20 095,54 €
Résultat	126 905,06 €	43 147,73 €
Résultat de clôture	Excédent de 170 052,79 €	



1	Charges générales	43 485
2	Charges de personnel	51 800
3	Charges courantes	38 292
4	Charges financières	4 053
5	Autres	1 338

1	Ressources fiscales	82 705
2	Subventions et participations de l'Etat	81 076
3	Produits courants	12 751

Subventions 2010

Association de lutte contre le cancer et les maladies cardiovasculaires	150 €
Association française des sclérosés en plaques	75 €
Association Point de départ – association de lutte contre le SIDA	75 €
AFM Téléthon	75 €
Croix rouge française	75 €
Association Française des Diabétiques	75 €
ADEVA Cherbourg Association de Défense des Victimes de l'Amiante	75 €
Association Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers	45 €
Association Développement des soins palliatifs Nord Cotentin	45 €
Amicale des sapeurs pompiers de Saint Pierre Eglise	100 €
Amicale des sapeurs pompiers du Val de Saire	100 €
Canot de sauvetage SNSM de Barfleur	100 €
Association socioculturelle de Valcanville	230 €
Société de chasse « La Valcanvillaise »	90 €
Société de pêche « La Mouche de Saire »	75 €
Association ORCHIS	75 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Manche	30 €
Association des Anciens Combattants de Valcanville	40 €
FNACA comité du Val de Saire	40 €
UNAFAM handicapés psychiques	45 €
Panier du Val de Saire	100 €
Elan de Tocqueville football	135 €
Tennis Saint- Pierrais	15 €
Judo Saint- Pierrais	15 €
Gymnastique volontaire de Valcanville	105 €
Funky danse du Val de Saire modern' jazz	15 €
Jitsu self défense	60 €
Association TIMOUN, aide à la population d'Haïti	100 €
Fonds de Solidarité pour le Logement	220 €
Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté	84 €

Budget primitif 2010

Il s'équilibre en recettes et dépenses de **fonctionnement** à **307 028 €**
et en recettes et dépenses d'**investissement** à **156 134 €**

Section de FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	100 101	Excédent antérieur reporté	132 381
Charges de personnel	56 500	Produits des services, du domaine	780
Dépenses imprévues	5 476	Impôts et taxes	87 428
Virement à la section d'investissement	106 724	Dotations et participations	81 239
Autres charges de gestion courante	31 260	Autres produits de gestion courante	5 200
Charges financières	5 436		
Dotations aux amortissements	1 421		
Reversements	160		
Total des dépenses de fonctionnement	307 028	Total des recettes de fonctionnement	307 028

Section d'INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations corporelles	3 000	Virement de la section de fonctionnement	106 724
Remboursement d'emprunts	22 317	Opérations d'ordre entre sections	1 421
Immobilisations en cours	130 817	Dotations, fonds divers et réserves	4 824
		Emprunts et dettes assimilées	43 165
Total des dépenses d'investissement	156 134	Total des recettes d'investissement	156 134

Le taux des 4 taxes des impôts locaux qui étaient restés inchangés depuis 2006 a été légèrement augmenté de **2,8 %** afin de tenir compte de l'inflation.

Evolution du taux des impôts locaux depuis 1994

	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Taxe professionnelle et compensation relais
1994-1995	6.41	10.83	24.29	6.72
1996	6.66	11.24	24.29	6.97
1997	6.70	11.29	24.29	6.89
1998-2001	6.83	11.52	24.78	7.03
2002-2005	7.17	12.10	26.02	7.38
2006-2009	7.53	12.70	27.32	7.75
2010	7,74	13,06	28,10	7,97

Taux des impôts locaux 2010

	Taux 2010	Produits correspondants
Taxe d'habitation	7,74	19 652 €
Taxe foncier bâti	13,06	23 612 €
Taxe foncier non bâti	28,10	15 567 €
Taxe professionnelle	7,97	22 574 €
TOTAL		81 405 €

Tarifs de location de la salle polyvalente

Week-end : 180 €uros

Vin d'honneur : 40 €uros

Tarifs des concessions dans le cimetière

Concession temporaire (15 ans)	44 €
Concession trentenaire	90 €
Concession cinquantenaire	152 €
Concession perpétuelle (hors taxes)	304 €

Courrier distribué par la Poste

Une adresse complète et une écriture lisible sont une garantie de distribution du courrier dans les meilleurs délais.

Pour ce faire il y a 3 règles simples à observer :

1/ Il faut impérativement que votre adresse comporte le numéro et le nom de la rue en majuscules d'imprimerie

2/ Il ne faut pas mettre de virgule entre le numéro et la rue

3/ Il faut que la dernière ligne de l'adresse comporte le code postal et le nom de la commune en majuscules d'imprimerie

**Exemple : M. et Mme Guy LE MANSOIS
3 RUE DONCANVILLE
50760 VALCANVILLE**

La direction de la Poste et votre facteur vous demandent de communiquer à vos correspondants institutionnels (banque, EDF, eau, trésorerie, caisse de retraite, assurance, téléphone, sécurité sociale, ...) le libellé correct de votre adresse.

AVIS

Elagage

Le code rural fait obligation aux propriétaires et exploitants riverains d'élaguer les arbres et de tailler les haies en bordure des chemins ruraux, des voies communales et des routes départementales. Une vigilance toute particulière est à observer lorsque des lignes électriques et téléphoniques passent à proximité.

Curage des fossés et des ruisseaux

Les propriétaires et exploitants de terrains possédant fossés et cours d'eau doivent procéder à un curage annuel obligatoire de ces fossés et ruisseaux, entre août et octobre

IMPORTANT : Ces 2 avis ont un caractère permanent et sont affichés en mairie.

Bâtiment de l'ancienne école de garçons



En 1982, l'inspection académique ayant décidé de regrouper en un seul site les 2 écoles de garçons et de filles et de prononcer la désaffectation du bâtiment de l'école de garçons, le conseil municipal entreprend alors la réalisation de travaux de rénovation visant à transformer la salle de l'école, au rez-de-chaussée, en salle de convivialité et l'appartement de l'instituteur, à l'étage, en logement communal dont une clause du bail mentionne la présence d'une salle de convivialité au rez-de-chaussée, avec ses nuisances sonores éventuelles.

A l'usage il est apparu que la cohabitation entre les 2 entités est devenue souvent conflictuelle à telle enseigne que 7 locataires se sont succédé en 14 ans.

Au départ des derniers locataires, le conseil municipal a donc pris la décision de changer la destination du 1^{er} étage et de le transformer en locaux de sommeil qui pourront être proposés à la location occasionnelle aux personnes qui utilisent la salle polyvalente pour des réunions de famille.

La législation sur les locaux de sommeil imposant des prescriptions très précises, le conseil municipal s'est engagé à réaliser des travaux de mise aux normes de sécurité dont l'achèvement est prévu en décembre 2010.

Ces locaux de sommeil offriront donc :

- 4 chambres d'une capacité d'accueil de 10 personnes
- 1 salle de bains avec 1 baignoire et 1 lavabo
- 1 salle de bains avec 2 douches et 2 lavabos
- 2 w.c.

Une consultation a été lancée et dix huit entreprises ont répondu. Les propositions sont actuellement étudiées par l'architecte M. Watrin. L'achèvement des travaux est prévu pour la première quinzaine de décembre 2010.

Estimation des travaux : 50 000 euros.

Vente de la propriété communale de la Blonderie

En février 2010, le départ de Madame Nicole BENOIT, la locataire du logement de la Blonderie depuis janvier 1991, a amené le conseil municipal à reconsidérer la destination des bâtiments désormais vacants. Devant l'ampleur des travaux à réaliser à l'église, à la mairie et à la salle polyvalente, il est apparu opportun au conseil municipal d'envisager de vendre cette propriété communale, ce qui pourra permettre de restaurer les autres immeubles communaux dans des délais plus rapprochés.

Plusieurs options étaient possibles :

Fallait-il vendre seulement l'école ?

Fallait-il vendre seulement le logement ?

Fallait-il vendre les 2 bâtiments en 2 lots ?

Fallait-il vendre les 2 bâtiments en un seul lot ?

Après une étude approfondie, compte tenu de la proximité et de l'imbrication des 2 maisons, le conseil municipal a décidé de vendre la propriété en un seul lot qui se compose :

-du bâtiment de l'ancienne école d'une surface de 80 m²

-de la maison de l'institutrice d'une surface de 244 m²

(avec garage et cellier)

-de 2 cours

-d'un jardin

Superficie totale de la propriété : 1 420 m²



Façade est



Façade ouest



Ancienne école



Noces de diamant de Paul BELLAMY et Odette PIGNOT



Samedi 17 juillet 2010, le maire a eu le privilège d'accueillir officiellement en la maison commune Paul BELLAMY et Odette PIGNOT, entourés de leur famille, à l'occasion de leurs noces de diamant. Paul, 85 ans et Odette 80 ans se sont unis à la mairie de Valcanville, le 17 août 1950, devant Eugène PILARD, le maire de l'époque. Habitant rue Gallien depuis leur mariage, ils ont 2 enfants, 8 petits-enfants et 12 arrière-petits-enfants. Dans son propos, le maire a souligné l'implication des jubilaires dans la vie de la commune : Paul a été conseiller municipal pendant 6 ans et Paul et Odette, ont compté au nombre des chevilles ouvrières du comité des fêtes pendant 30 ans. Dévoués, volontaires, efficaces, toujours pleins de bonnes idées, ils ont été des soutiens précieux pour les présidents successifs du comité des fêtes. Après avoir relu l'acte de mariage, le premier magistrat Jacques LECOQ, filleul de la jubilaire, a renouvelé toute son affection aux toujours jeunes époux et les a incités à goûter pleinement tous les petits bonheurs de la vie en attendant les noces de platine.

Distribution de dictionnaires



Photo : le président de la communauté de communes, le premier adjoint et les futurs collégiens originaires de Valcanville

Pour les élèves de CM2, la fin de l'année scolaire marque une étape importante dans leur cursus éducatif.

Afin de marquer solennellement ce passage, la communauté de communes du Val de Saire organise chaque année une distribution de dictionnaires aux élèves de nos écoles entrant en classe de 6^{ème} à la rentrée. C'est ainsi que le samedi 19 juin 2010, dans les locaux du collège Guillaume Fouace à Saint Vaast la Hougue :

Agathe ALLIX, Adèle HYVER, Benoist LECARPENTIER, Inès SYLLA et Romane VERDIERE ont reçu des mains de **Philippe LEBRESNE**, premier adjoint et **Guy MONNIER**, président de la communauté de communes, le précieux sésame, auxiliaire incontournable dans leur quête de connaissance.

Commémorations du 11 novembre et du 8 mai



Chaque année, le 11 novembre et le 8 mai, Valcanville se souvient de ses enfants morts pour la France au cours des deux guerres mondiales. Ces jours-là, le conseil municipal, les anciens combattants et les habitants de la commune se rassemblent au monument aux morts selon un cérémonial arrêté par le maire, représentant de l'Etat dans la commune.

Après le dépôt de gerbes, la lecture du message du ministre des anciens combattants et l'appel des morts, l'assistance recueillie observe une minute de silence. La cérémonie s'achève par le chant de la Marseillaise, entonné par le premier magistrat et repris en chœur avec une intense émotion par toute l'assistance.

Photos : un grand merci à Félix QUENTIN qui a réalisé ce reportage le 11 novembre 2009





Défilé



Cérémonie devant le monument aux morts

Donation Jean-Pierre JAUNET

Jean-Pierre JAUNET, artiste-peintre à Saint Sauveur le Vicomte, a souhaité faire don à la commune de Valcanville de 14 de ses œuvres provenant de son atelier.

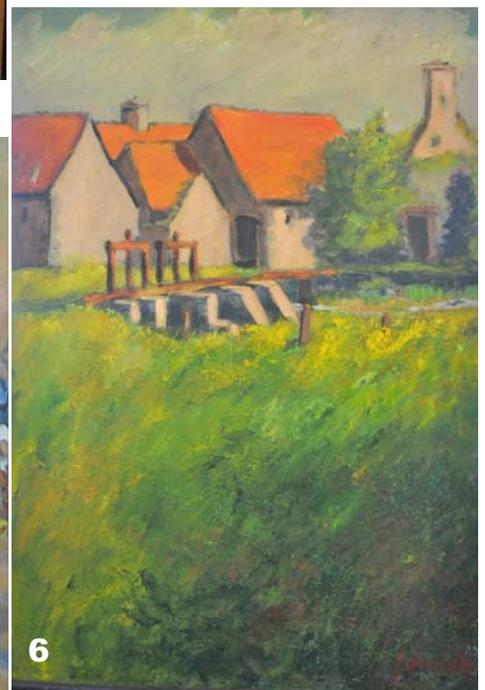
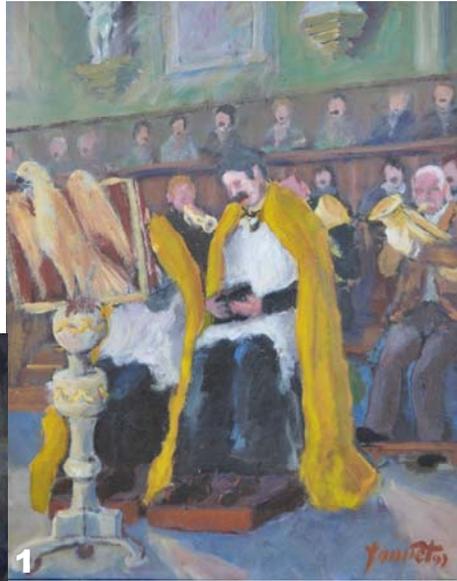
Issu d'une famille originaire de Valcanville, **Jean-Pierre JAUNET** a passé ses vacances d'adolescent, dans les années 1950, chez ses grands-parents, M. et Mme Charles JAUNET, agriculteurs exploitants au domaine de la Blanche Maison. Des moments heureux de sa jeunesse il a gardé un souvenir intact qui transparait dans son œuvre picturale grandement inspirée et imprégnée de ses séjours valcanvillais.

Bien évidemment le maire et le conseil municipal accueillent avec honneur et bonheur le geste délicat de **Jean-Pierre JAUNET**, artiste à la personnalité particulièrement attachante et lui expriment leur gratitude et leurs remerciements. Les Valcanvillais auront le loisir d'admirer les 14 peintures qui seront périodiquement accrochées aux cimaises de la salle polyvalente, lors d'expositions ou de manifestations officielles.



1	73cm x 60cm	Huile sur bristol	Messe à Valcanville « Dirigatur Domine »
2	60cm x 73cm	Huile sur toile	Le pont de Saire, à Valcanville
3	75cm x 50cm	Huile sur bristol marouflé	« Bonjour Casimir »
4	73cm x 54cm	Huile sur toile	« La vûle cache de l'église »
5	73cm x 60cm	Huile sur carton	Procession
6	92cm x 65cm	Huile sur toile	Moulin Leclerc à Valcanville
7	118cm x 90cm	Huile sur toile	Procession de la fête Dieu
8	92cm x 73cm	Huile sur toile	Derniers sacrements
9	73cm x 60cm	Huile sur carton marouflé	Procession au mont Rôty
10	65cm x 54cm	Huile sur bristol marouflé	La grand'messe
11	36cm x 54cm	Huile sur carton	Le moulin Leclerc
12	27cm x 37cm	Aquarelle	Procession
13	32cm x 43cm	Aquarelle	Chantres au lutrin
14	32 cm x 43cm	aquarelle	« Vous ne connaissez ni le jour ni l'heure... »

Donation Jean-Pierre JAUNET



Un visio-relais à la Communauté de Communes



Le syndicat mixte Manche Numérique a installé un **VISIO-RELAIS** dans les locaux de notre communauté de communes du Val de Saire, à Quettehou (15 rue du Stade).

Avec ce nouveau matériel il est possible :

- de dialoguer en direct avec un technicien conseil
- de la **CAF** (caisse d'allocations familiales)
- de la **MSA** (mutualité sociale agricole)
- de la **CPAM** (caisse primaire d'assurance maladie)
- de l'**URSSAF**

d'accéder à tous les services habituels de ces 4 administrations.

Ce **visio-relais** est un outil très simple à utiliser d'autant plus qu'un accompagnement vous est proposé pour vous en montrer le fonctionnement technique

Un scanner passe-documents vous permet d'échanger en temps réel des documents avec votre interlocuteur.

Vous avez ainsi la possibilité d'effectuer vos démarches simplement, en toute confidentialité et vous disposez d'un accès à un portail de ressources pour toutes vos recherches.

Le **visio-relais** présente de nombreux avantages :

- 1) les démarches sont effectuées sur place, en temps réel à Quettehou,
- 2) il n'y a plus de déplacements vers les bureaux de ces 4 entités
- 3) il n'y a plus d'attente, souvent longue, au téléphone



Madame Isabelle Cousin-Plesse (CAF) et Alicia (Communauté de communes)

Consultation de sites

Par ailleurs, l'usager dispose d'un accès à un bouquet de sites internet pour :

- compléter ses recherches d'informations générales (manche.fr, Manche Numérique)
- effectuer une recherche d'emploi (Pôle emploi).

Quels services ?

La CAF propose de :

- actualiser votre dossier, donc vos droits,
- signaler tout changement de votre situation familiale, professionnelle, ou d'adresse,
- obtenir des informations sur les différentes prestations,
- demander un rendez-vous avec un technicien-conseil ou un travailleur social,
- adresser ou recevoir en temps réel : formulaires de demande de prestation, attestation de paiement.

La CPAM propose de :

- vous informer sur votre dossier d'Assurance Maladie, vos remboursements, vos droits,
- demander conseil sur les prestations, les aides, et les démarches à effectuer,
- vous renseigner sur **Vitale**, la **CMU**, l'offre de soins dans la Manche, les campagnes de prévention santé,
- recevoir une attestation de droits, de paiement d'indemnités journalières,
- demander une carte européenne d'Assurance Maladie,
- demander la mise à jour de votre situation familiale, adresse.

La MSA propose de :

- demander des renseignements sur votre situation personnelle (Santé, Famille, Retraite, Cotisations, action sociale...),
 - constituer des dossiers simples en direct (bulletin de mutation de terres, demande d'allocation logement...),
 - transmettre vos documents en temps réel (relevé d'identité bancaire, attestation),
 - vous informer sur la législation de la protection sociale.
- * Sauf constitution de dossier retraite, **CMU**, **RSA** qui nécessitent un rendez-vous sur site.

L'Urssaf propose de :

- obtenir le chèque emploi service universel **CESU** pour les particuliers employeurs
- déclarer ou trouver une assistante maternelle agréée grâce à **Pajemploi**
- déclarer en toute simplicité un emploi dans le secteur associatif et demander le chèque emploi associatif **CEA**
- bénéficier du titre emploi service entreprise **Tese**
- obtenir et compléter avec un conseiller **Urssaf** le formulaire **ACCRE** (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise)...